

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Prévenir pour mieux agir !

« Prévenir pour mieux réagir »

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des Auneillois et des Auneilloises est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'accident ou d'incident grave. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous recommande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Johnny CARMINATI
Maire d'Auneuil

Le DICRIM est librement accessible à toute personne en mairie. La consultation ne fait pas l'objet d'aucune justification ni de redevance de la part de la commune.

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

C'est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine occasionne d'importants dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte intensité et c'est la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 4 grandes familles :

I Les risques naturels : avalanches, feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, cyclones, tempêtes, séismes et éruptions volcaniques.

II Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques.

III Les risques de transports collectifs : (Personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les **enjeux** varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

IV Les risques sanitaires et infectieux : Grippe aviaire, canicule, Covid 19

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier pour autant, les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux attentats ou aux mouvements sociaux (émeutes) qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM.

Parmi les risques majeurs, la commune d'Auneuil peut être soumise aux :

Risques naturels : tempêtes et inondation et mouvements de sol,

Risques liés aux transports aériens (Aéroport de Paris-Beauvais-Tillé, CDG)

Risques liés aux transports de matières dangereuses par voie routière.

Risques sanitaires et infectieux.

Risques attentats

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible probabilité : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes



Cadre législatif, information préventive et responsabilité de chacun

L'information Préventive

L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont exposés. Elle permet de les informer sur le comportement à adopter en cas d'événement majeur et sur les mesures individuelles à entreprendre pour se protéger face aux risques présents dans la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde

En 2024, la commune a décidé de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document complémentaire des Plans Départementaux d'Organisation des secours, (ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), recense et organise les moyens dont dispose la commune (hommes, matériels, lieu d'hébergement) pour mettre en œuvre les mesures immédiates de Sauvegarde et de Protection des populations, des biens et de l'environnement en cas de survenue d'un événement majeur.

Pour que l'action de la commune soit pleinement efficace, il est essentiel que la population se sente concernée par la problématique des risques majeurs. Une bonne connaissance des réflexes à adopter et le respect des consignes contribueront efficacement à la sécurité de tous.

Parce que la gravité du risque est proportionnelle à la vulnérabilité des enjeux, un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces ;

C'est dans cette optique que la loi du 22 juillet 1987 pose le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur toute ou autre partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L 152-2 du code de l'environnement).

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est codifié au Code de l'Environnement (articles R125-9 à R125-14).

Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères crues et par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde. LA LOI MATRAS



LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau

Les risques d'inondation à AUNEUIL :

La commune d'Auneuil est concernée par le risque d'inondation entraînant des coulées de boues et des mouvements de terrains :

Type de catastrophe	Début du risque	Fin du risque
Inondations et coulées de boue	06/06/2016	08/06/2016
Inondations et coulées de boue	11/05/2000	11/05/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	15/05/1997	16/05/1997
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999



A ce titre, des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'AUNEUIL ont été pris. La commune d'AUNEUIL figure sur la liste préfectorale des villes soumises aux risques de phénomènes naturels faisant l'objet de la mise en place spécifique d'un Plan de Prévention des Risques.

Prévention : le dragage régulier et l'entretien du cours d'eau permet de favoriser l'écoulement des rus et ainsi de limiter le risque d'inondation.

L'aménagement des berges contribue de la même façon à la lutte contre les inondations.

L'alerte : Le maire informe la population concernée par tous les moyens qu'il juge utile (véhicule avec haut-parleur par exemple) avec le concours du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise, des services de police locaux (police municipale et Gendarmerie Nationale) et des services techniques municipaux.

CONSIGNES GÉNÉRALES

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles ;
- lampe de poche ;
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures ;
- vêtements de rechange ;
- matériel de confinement.

S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

Organiser :

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations :

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer : écouter la radio. Les premières consignes seront données par France-Inter (1 852 mGO soit 162 kHz ou 87.8 FM).

Inform le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Inform les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer :

- les dégâts ;
- les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas téléphoner.

RISQUES NATURELS

Le risque tempête :

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents (d'un degré 10-soit plus de 89km/h-sur l'échelle de Beaufort), produits par une dépression barométrique fortement marquée et des pluies plus ou moins intenses.

Les risques tempêtes d'AUNEUIL :

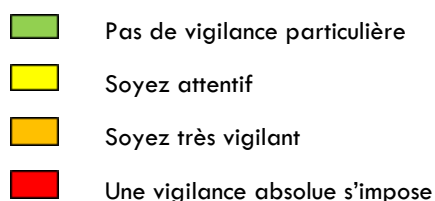
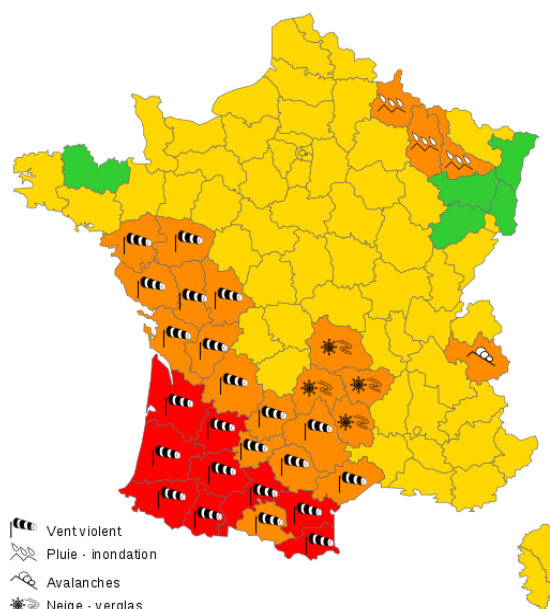
Le risque tempête concerne l'ensemble de l'Europe, et en premier lieu le Nord du continent situé sur la trajectoire d'une grande partie des perturbations atmosphériques. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie Nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Le territoire de la ville d'AUNEUIL peut donc être touché par des tempêtes comme cela a été le cas en décembre 1999.



La Prévention : La difficulté pour Météo France d'émettre des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilances qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias.

L'Alerte : Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une durée de 24 heures, le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias.



<i>Si votre département est en orange</i>	<i>Si votre département est en rouge</i>
Vent fort	
Risque de chutes de branches et d'objets divers. Risques d'obstacles sur les voies de circulation Rangez ou retirez les objets susceptibles d'être emportés Limitez vos déplacements	Risque de chute d'arbres, d'objets divers, Voies impraticables Evitez les déplacements
Fortes Précipitations	
Visibilité réduite Risque d'inondation Limitez vos déplacements Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur routes inondées	Visibilité réduite Risque d'inondations importantes Evitez les déplacements Ne traverser pas une route inondée ni à pied ni en voiture
Orages	
Evitez l'utilisation du téléphone Des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements	Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Evitez les déplacements
Neige / Verglas	
Routes difficiles et trottoirs glissants Préparez votre déplacement et votre itinéraire Renseignez-vous auprès du centre régional d'information routière	Routes impraticables et trottoirs glissants Evitez les déplacements Renseignez-vous auprès du centre d'information régional et de coordination routière

Que faire ?

- ✚ Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets
- ✚ Ecoutez la radio France inter en FM sur (87,6MHz ou en grandes ondes sur 1852m)
- ✚ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.
- ✚ Déplacez-vous le moins possible
- ✚ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

RISQUES NATURELS

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

Les risques de mouvements de terrain à AUNEUIL

La commune d'Auneuil, du fait de la nature de son sous-sol, est exposée aux risques naturels prévisibles de mouvements de terrains différentiels liés au phénomène d'inondation

A ce titre la ville, fait l'objet d'arrêtés ministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle, liés à ce phénomène.

C'est le cas pour les arrêtés du 06 juin 2016 pour le risque mouvement de terrain, coulée de boue.

La prévention

Une maîtrise rigoureuse de l'aménagement permet de ne pas aggraver les risques

La réglementation sismique

Le dispositif réglementaire repose essentiellement sur ;

-Les articles R563-1 à R563-8 et D 563-8-1 du code de l'environnement

-Les arrêtés ministériels d'application précisant les règles parasismiques applicables aux différents ouvrages

-La réglementation parasismiques a été actualisée par la parution des décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 applicable au 1er mai 2011



L'alerte :

Le maire informe la population concernée par tous les moyens qu'il juge utile, avec le concours de la police municipale et des services techniques municipaux.

En cas de mouvement de terrain

Avant :

Détecter les signes précurseurs :

- Fissures dans les murs,
- Poteaux, barrières penchées,
- Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En informer les autorités

Pendant

En cas d'accélération brutale du glissement de terrain :

- Fuir la zone dangereuse,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Se mettre à disposition des secours



RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques industriels

Le territoire accueille des entreprises industrielles au sein de la commune d'Auneuil.

La société COGESTAR dont le site est implanté dans la Zone industrielle d'Auneuil. Son activité principale est la fourniture d'électricité

La société SOTRASUR dont le site est implanté route de Gisors RD 981. Son activité principale un atelier de traitement de surface et la rénovation des métaux



La société ETEX Building Performance implanté Les Coutumes d'Auneuil ZI.

Le site spécialisé dans la fabrication, la commercialisation et l'exportation des plâtres, carreaux et plaques de plâtre. Commercialisation de complexes de doublages, mousses isolantes. La société propose aussi à ses clients des plâtres industriels, colles et enduits.



... Et moi, je fais quoi ?

- 1 - Enfermez-vous dans un bâtiment
- 2 - Fermez les portes, fenêtres et bouchez les arrivées d'air
- 3 - Écoutez la radio (France Inter en FM sur 99.8 MHz ou en grandes ondes sur 1852 m)
- 4 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- 5 - Ne pas fumer. Ni flamme, ni étincelle
- 6 - Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- 7 - Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Risque liés aux transports de matières dangereuses (TMD)

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou Chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Comment se manifeste-t-il ?

Trois types d'effets :

Une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres,

” **Un incendie peut être causé** par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage

Immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides Inflammables.

Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques,

Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact.

Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau,

Ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires).

Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre

Mesures de Prévention

Afin d'éviter la survenue d'accident lors du transport de marchandises dangereuses, plusieurs législations ont été mises en place :

” Le transport par route est régi par le règlement européen ADR du 5 décembre 1996, transcrit par l'arrêté français du 1er juillet 2001. Ce règlement concerne aussi la signalisation des véhicules, les opérations de chargement et de déchargement des marchandises. Il impose également des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules,

” Le transport par voie ferrée est régi de la même façon par le règlement international RID,

” Les transports fluviaux nationaux et internationaux sont régis par l'accord européen ADN, le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent notamment d'intégrer les zones de passage des canalisations dans les documents d'urbanisme des communes traversées (afin de limiter les risques en cas de travaux). Ces documents sont consultables en mairie.

L'Alerte

En cas d'accident, l'alerte est donnée par des ensembles mobiles d'alerte (véhicule avec haut-parleur, sirène médias locaux.



Les Plaques Symboles de Danger

Chiffre	En premier	En deuxième
0		Pas de danger secondaire
1	Matière et objet explosif	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	inflammable
4	Solide inflammable	
5	Comburant ou peroxyde	comburant
6	Matières toxiques	toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	corrosif
9	Dangers divers	Danger de réaction violente spontanée
x	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

Le code danger se trouve dans la partie supérieure. Il permet d'identifier les dangers de réaction de la matière par une simple interprétation de chiffres de 0 à 9. Il y a toujours au minimum deux chiffres, le second étant zéro s'il n'y a qu'un danger. Par contre, si le cde est précédé d'un X, cela signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau



Les Consignes de Sécurité :

En cas d'accident de transport de matières dangereuses

AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : pour éviter un "sur-accident", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer,
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en précisant :
 - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.),
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.),
 - la présence ou non de victimes,
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.,
 - le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

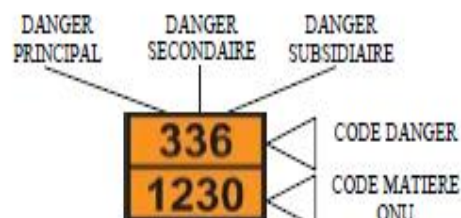
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

► **Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.**

APRÈS

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

Les panneaux oranges



RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES AUX TRANSPORTS ET AERIENS

Il convient d'évoquer le risque lié directement aux transports aériens puisque la commune d'AUNEUIL se trouve survolée par des avions en phase d'atterrissage ou de décollage de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE

Les accidents d'avions

Un **accident aérien** est un événement lié à l'utilisation d'un aéronef et qui entraîne la mort d'une ou plusieurs personnes ou une grave, voire une totale, destruction de l'appareil.

Les accidents qui intéressent les avions de ligne entrent dans la catégorie des *catastrophes aériennes*, en raison de leur soudaineté et du nombre de victimes.

Les accidents aériens peuvent être classés suivant plusieurs critères :

Destruction de la cellule en vol : collision entre deux avions, défaut structurel majeur, incendie, attentat terroriste, interception par la Défense aérienne du pays survolé, etc.

Destruction de la cellule par impact au sol (en anglais « crash ») : erreur de navigation et percussio n d'un obstacle, incident mécanique grave obligeant le pilote à tenter un atterrissage de fortune, etc.

Accidents au sol : collision entre un avion en phase de décollage ou d'atterrissage avec un autre avion ayant pénétré sur la piste, etc.

Un accident à haute altitude peut également affecter n'importe quelles communes ou zone industrielles.

Dans ce cadre, l'organisation générale des secours en France s'articule autour du maire et du préfet qui à l'aide du Plan ORSEC, du Plan nombreuses victimes et du plan Blanc mobilise d'importants moyens en matériels et humains

Lors de la survenue d'un accident aérien, il est impératif de s'éloigner du lieu du crash pour faciliter l'intervention des secours.



LE RISQUE AÉRIEN En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Gendarmerie : 17

BONS REFLEXES

- Si vous êtes témoin, alertez les pompiers
- Evitez de vous rendre sur les lieux de l'accident pour ne pas gêner les opérations de secours
- Eloignez-vous rapidement du lieu du crash notamment à cause du fort risque d'incendie

RISQUES SANITAIRES ET INFECTIEUX

Un risque sanitaire doit être considéré comme la probabilité d'une issue sanitaire défavorable ou comme facteur qui augmente cette probabilité.

Le Risque sanitaire et infectieux :

Le risque sanitaire ou infectieux peut se définir ainsi : danger ou inconvénient (immédiat ou à long terme), plus ou moins probable, qui peut constituer une menace pour la santé publique.

Les risques Sanitaires et Infectieux à AUNEUIL :

Grippe aviaire, SRAS, Chikungunya ou encore épisode caniculaire, les risques sanitaires et/ou infectieux ne peuvent plus être traités exclusivement au niveau de la commune.

Les déplacements en avion jouent un rôle majeur dans la propagation des épidémies. L'ère de la mondialisation industrielle est aussi celle de la globalisation des risques sanitaires. Les épidémies, qui autrefois gardaient une dimension locale, deviennent aujourd'hui très vite internationales.

La Prévention

Les pouvoirs publics tendent dorénavant à prendre en charge très en amont la gestion des problèmes sanitaires et/ou infectieux.

Il est toutefois impossible de prévoir quelle prochaine maladie fera demain son apparition.

Seule la vigilance nous permettra de détecter le plus tôt possibles les épidémies avant qu'elles frappent une partie trop importante de la population.

Il faut donc maintenir une lutte raisonnée et permanente contre les maladies infectieuses, ce qui inclue l'hygiène et son apprentissage dès le plus jeune âge, la vaccination contre les agents contagieux pour lesquelles elle existe.

L'Alerte

La loi de santé publique positionne l'institut de veille sanitaire au centre du dispositif d'alerte sanitaire.

Il appartient à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires : information du public, déclenchement des plans de secours.

Objectifs de l'alerte :

Pour cela une articulation entre la veille, l'alerte et la gestion est indispensable.

Cette articulation implique la mise en place d'une organisation et de procédures standardisées comprenant les actions suivantes :

- Recueil de signaux de différentes natures ;
- Vérification d'informations ;
- Analyse de données sanitaires et/ou environnementales ;
- Mise en œuvre de moyens de diagnostic étiologique ;
- Investigation des situations, notamment d'épisodes épidémiques ;
- Transmission de messages d'alerte au niveau adapté ;
- Mise en place de mesures de gestion ;
- Évaluation, notamment sous la forme de retour d'expérience.

Le système organise, en routine, les échanges entre différents acteurs comme les cliniciens, les épidémiologistes,

Les microbiologistes, les acteurs chargés de la gestion et de la veille sanitaire ainsi qu'entre les institutions.

Au-delà de son objectif premier, ce dispositif doit être articulé avec celui de la promotion de la santé publique.

Le cadre conceptuel expose les principales étapes de la veille sanitaire dans le but de les analyser de manière générique.

Ces étapes correspondent dans la réalité à des situations complexes pour lesquelles des jugements nuancés

(Les nœuds de décisions des schémas) devront être portés en prenant en compte plusieurs types de paramètres

RISQUES ATTENTAT

Un risque attentat doit être considéré comme la probabilité d'une issue sociétale défavorable ou comme facteur qui augmente cette probabilité.

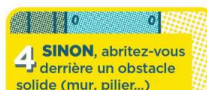
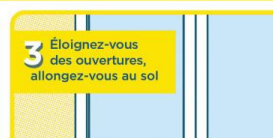
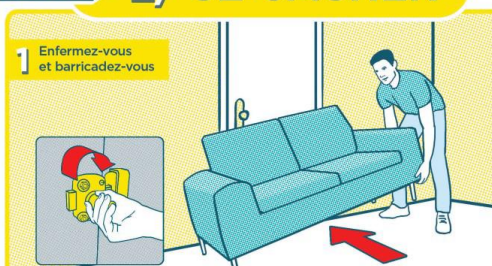
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

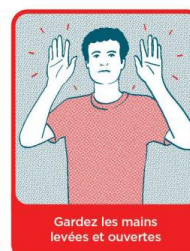
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

En cas de crise, un poste de commandement de crise intitulé Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera ouvert en mairie pour coordonner les actions des services techniques sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la mairie (Tél : 03.44.47.70.23) en lien avec le PC de crise répond aux demandes de la population.

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les différents services de la commune ou de l'intercommunalité (voirie, centre d'action sociale etc. où vers les partenaires extérieurs (sapeurs-pompiers, Police, SAMU).

Des Poste de commandements décentralisés seront également ouverts pour permettre la coordination et l'intervention des services municipaux et des entreprises au plus près du terrain.

Dans tous les cas, il est important de rester à l'écoute des consignes des autorités diffusées par des ensembles mobiles d'alerte et les médias locaux (France inter en FM sur 87,6 Mhz ou en grandes ondes sur 1852m).

Les messages d'alertes contiennent des informations relatives à l'étendue du phénomène et indiquent la conduite à tenir.

En cas de déclenchement d'une sirène du code national d'alerte à la suite d'un accident majeur dans la zone industrielle. Il est important de se confiner et de respecter les dispositions édictées sur les plaquettes d'informations des établissements industrielles

Pour être informé en temps réel connectez-vous sur le site de la ville : www.auneuil.fr

Utilisez l'application : [PanneauPocket](#)

LES NUMEROS UTILES

Sapeurs-Pompiers : centre de traitement de l'alerte Beauvais 18 ou 112

Centre d'incendie et de secours d'AUNEUIL : 03.44.47.53.22 (administratif)

Urgences Médicales : 15 régulation Samu ou 112

SOS médecin : 3624 - entre 1h et 7h du matin, prise de RDV au 03.44.47.01.73

Gendarmerie Nationale d'AUNEUIL 17 ou à 03.44.47.59.17

Mairie : 03.44.47.70.23

Gaz de France dépannage : 09 69.36.35.34 / 0 800 47 33 33

Centre hospitalier de BEAUVAIS : 03.44.11.21.21

Préfecture de l'OISE : 03.44.06.12.60

ENEDIS : 09.726.750.60 / 09 69 36 66 66 (du lundi au samedi de 8h à 20h)

VEOLIA : 09.69.36.72.61